



Suivi par : Alexis Gastauer  
Contributeur : Nicolas Tabary

PACT/DDS/SDU-2025-02  
LRAR n°2C 152 090 3990 4

Monsieur Mathieu Hanotin  
Maire de Saint-Denis  
Président de l'Établissement Public Territorial  
Plaine Commune  
21, avenue Jules-Rimet  
93218 Saint-Denis Cedex

Puteaux, le 17 FEV. 2025

Monsieur le Président,

Par courrier du 03 décembre 2024, vous avez sollicité l'avis du Département des Hauts-de-Seine en tant que personne publique associée (PPA) sur le projet n°1 de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), arrêté par le Conseil de territoire de Plaine Commune en séance le 19 novembre 2024.

Après avoir pris connaissance des différentes composantes du dossier, je vous indique que le projet arrêté de révision du PLUi de Plaine Commune n'appelle pas d'observations particulières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alexandre Bernusset

  
Directeur Général Adjoint  
Responsable du Pôle Attractivité,  
Culture et Territoire